

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2012

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2013 (Phase 2)  
Dossier de la Régie : R-3793-2012**

---

La Régie confirme l'échéancier suivant pour le traitement des engagements n°2 et n°3 souscrits par Gazifère lors de l'audience du 31 octobre 2012 dans le cadre du dossier mentionné en titre :

5 novembre 2012 à 16h	Date limite pour le dépôt par Gazifère des réponses aux engagements n°2 et n°3
8 novembre 2012 à 16h	Date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants aux réponses de Gazifère aux engagements n°2 et n°3
9 novembre 2012 à 16h	Date limite pour le dépôt de la réplique de Gazifère aux commentaires des intervenants

Les engagements n°2 et n°3 de Gazifère se lisent comme suit :

- Engagement n°2 : Indiquer s'il y avait des programmes à être coupés qui permettraient à Gazifère d'avoir un PGEÉ avec un tronc commun qui permettrait de rendre ça rentable.
- Engagement n°3 : Déterminer en termes de pourcentage quel est l'impact tarifaire du programme d'efficacité énergétique.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/as